AFFRANCHI PAR LEDITEUR

VOL. VIII. MANITOBA. No 42

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 17 AVRIL 1879.

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé.* UNEBOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guerison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvee, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guérira certainement.

Prix : une grande boîte $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionne.

S'adresser

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877. 1aa

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux lui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquees pour guérir : il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douleureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités electriques possédées par ces emplâtres

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes ; guérissent à cout sûr de douleurs de reins, de côté et d'estomac, sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et préviennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.

Epargnez votre Argent
en achetant comptant.

LA MANUFACTURE DE CAROSSE & SLEIGH DE MANITOBA

le et apres ce jour ferrera les chevaux pour 50 cts. par fer comptant, ou 60 cts. à crédit, et fera tout autre genre d'ouvrages à bas prix.

C'est maintenant le temps d'envoyer vos commandes pour Cutters, Sleighs, &c., aussi pour racommodages à temps pour les premières neiges.

Tout ouvrage garanti.

THOMAS LUSTED.

N.B.—On échangera une douzaine de petits wagons légers, Buggies et voitures à planches (*buckboards*) pour du blé ou des droits d'enfants Metis.

1-6-• T L

BEATTY

BEATTY'S PIANOS AND ORGANS, WASHINGTON, NEW JERSEY. Beatty's Pianos, grand square and upright ...

BEATTY'S ORGANS, BEATTY'S PIANOS.

CANADA.
PROVINCE OF MANITOBA. County of } County Court of Provencher.

Revision of the Electoral Lists under "the Manitoba Election Act, 1875, and its amendments."

Public notice is hereby given, that the next term for the holding of the county court for the county of Provencher shall be held at St. Norbert on the 21st day of May next, at ten o'clock of the forenoon, when the revision of the electoral lists of the electoral divisions within the jurisdiction of this court shall be proceeded with by the said court. All persons being electors, or claiming to be such, wishing modifications in any of such electoral lists are notified to give at least fifteen days' notice in writing before the sitting of the court to the undersigned of their intention to do so, and shall have to be present at the place, date, and time aforesaid, either in person or by agent, with their witnesses and papers, to have their claims decided according to law.

JOSEPH TURENNE,

Clerk of the county court for the county of Provencher.

Clerk Office,

St. Norbert, March 13th, 1878.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a le 17ième jour de Fevrier courant, en conformité les dispositions de l'Acte 38 Vict., Cap. 2, (l'Acte des Elections de 1875), affiché dans son bureau des copies des Listes Electorales pour les divisions suivantes, savoir : St. James, St. Charles, St Boniface, Headingley et Kildonan, et a aujourd'hui transmis des copies des dites listes aux différentes personnes mentionnées dans le dit Acte.

EDMUND MARSTON,
Greffier de la Cour de Comté de Selkirk

Bureau du Greffier de la Cour de Comté pour le Comté de Selkirk.

Winnipeg, 20 Fevrier, 1879.

BEATTY

BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS.

SIGN PAINTERS

CANADA
PROVINCE DE MANITOBA, Comté de Provencher. } County de Provencher.

Revision des listes électorales en conformité de l'Acte 38 Vict., Cap. 2, et ses amendements.

Avis public est par le présent donné que le prochain terme de la cour de comté pour le comté de Provencher sera tenu à St. Norbert, mercredi, le vingt-unième jour de Mai prochain, à dix heures de l'avant midi pour la révision des listes électorales de la division électorale, dans les limites de la juridiction de la cour ; et toutes les personnes, qui, étant électeurs, demanderont des changements dans quelqu'une des listes électorales, devront donner au soussigné, au moins quinze jours d'avis de leur intention de ce jour, et devront être présentes, au lieu, à la date et au temps susdits, soit personnellement ou par leur agent avec leurs témoins et documents afin de faire régler leurs réclamations conformement à la loi.

JOSEPH TURENNE,

Greffiir de la cour de comté pour le comté de Provencher.

Bureau du Greffier,

St. Norbest, 13 Mars, 1879.

AVIS.

... livres de comptes pour l'année dernière seront fermés le 31 Janvier, et je donne avis que tous les comptes dûs à la maison qui ne seront pas régler d'ici au 15 Fevrier seront mis pour collection entre les mains de mon avocat.

Argent, grains, bois et produits de la campagne pris en paiement aux prix du marché

A. G. B. BANNATYNE,

Winnipeg

1m

BEATTY

BEATTY Celebrated Golden Tongue **PARLOR ORGANS**
ELEGANT STYLES, with valuable Improvements, New and Beautiful Solo Stops. Over One Thousand Organists and Musicians endorse these organs and recommend them as strictly First Class in Tone, Mechanism and Durability. Warranted for six years. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS. You can easily increase your salary by devoting a very small portion of your leisure time to my interest. I do not expect you to canvass for my celebrated Beatty's Pianos and Organs unless you see fit to ; but the service I require of you is both pleasant and profitable. Particulars free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. Paper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

Uou buy first-class Pianos and Organs cheaper of DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, than of any other establishment in the United States. Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first-class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. Send for Illustrated Advertiser and read testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Miel,
Brown Windsor,
Pummice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite,
Genuine Yankee Tar

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" véritable Johann Maria Farina

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous fesons une spécialité de la fourniture aux detaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jno

Elevateur de St. Boniface.

A. S. MALLOCH.

PROPRIETAIRE.

Le plus haut prix payé en argent pour toute sorte de grains.

Achètera aussi tous les produits de ferme etc., etc.

Un magasin se trouve joint à l'élévateur, et ceux qui voudront acheter auront les marchandises aux prix de Winnipeg.

St. Boniface, 5 Décembre, 1878.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera faite au prochain Parlement de la Puissance du Canada à sa prochaine session pour un Acte incorporant "The Manitoba and North West Railway Company," avec pouvoir de construire et mettre en opération une ligne de chemin de fer, commençant à Winnipeg et allant à l'ouest jusqu'aux Montagnes Rocheuses, passant au Sud du Lac Manitoba et à l'ouest à ou près de Westbourne et Palestine, delà à l'ouest de la Petite Siskatchewan et Assiniboine, dans la direction du Fort Ellice ; aussi, de continuer et de conduire des embranchements à l'Est du Lac Long ou le chemin de Fer Pacifique Canadien à la traverse la Rivière Rouge pres de Selkirk, et aussi dans les intervalles des deux côtés de la principale ligne du chemin de fer, et de relier le chemin de fer au Lac Manitoba ; aussi de construire et mettre en opération une ligne télégraphique tout le long du dit chemin de fer et les embranchements

Daté à Montréal ce 13ième jour de décembre, A. D. 1878.

Abbott, Tate, Wetherspoon & Abott,
Solliciteurs. 8-f

AVIS.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. EDOUARD PRINCE.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

CANADA.
PROVINCE DE MANITOBA. Comte de Marquette Est. } Cour de Comte de Marquette Est.

Revision des Listes Electorales en conformité de l'Acte 38 Vict., Cap. 2, et ses amendements.

Avis public est par le présent donné que le prochain terme de la cour de comté pour le comté de Marquette Est sera tenu à St. François-Xavier Est, vendredi le seizième jour de Mai prochain, à dix heures de l'avant-midi pour la révision des listes électorales de la division électorale, dans les limites de la juridiction de la cour : et toutes les personnes, qui, étant électeurs, demanderont des changements dans quelqu'une des listes électorales, devront donner au soussigné, au moins quinze jours d'avis de leur intention de ce jour, et devront être présentes, au lieu, à la date et au temps susdits, soit personnellement ou par leur agent avec leurs témoins et documents afin de faire régler leurs réclamations conformément à la loi.

PIERRE LAVALLEE, Jr.

Greffier de la cour de comté pour le comté de Marquette Est.

Bureau du Greffier,

St François-Xavier, 13 Mars, 1878.

CANADA.
Province of Manitoba County of Marquette East. } County Court of Marquette East

Revision of the Electoral Lists under "the Manitoba Election Act, 1875, and its amendments."

Public notice is hereby given, that the next term for the holding of the county court for the county of Marquette East shall be held at St. Frs.-Xavier East, on the sixteenth day of May next, at ten o'clock of the forenoon, when the revision of the electoral lists of the electoral divisions within the jurisdiction of this court shall be proceeded with by the said court. All persons being electors, or claiming to be such, wishing modifications in any of such electoral lists are notified to give at least fifteen days' notice in writing before the sitting of the court to the undersigned of their intention to do so, and shall have to be present at the place, date, and time aforesaid, either in person or by agent, with their witnesses and papers, to have their claims decided according to law.

PIERRE LAVALLEE, Jr.

Clerk of the county court for the county of Marquette East.

Clerk Office,
St. Frs.-Xavier, March 13th, 1878.

LE "METIS."

Jeudi, 17 Avril 1879.

Nous mettons aujourd'hui le *Métis* en deuil par respect et reconnaissance pour la mémoire de feu Messire J. B Thibeault, Grand-Vicaire de l'archidiocèse de St. Boniface, et bienfaiteur de cet établissement.

MÉMORIAL NÉCROLOGIQUE.

Ce n'est pas sans éprouver un profond sentiment de douleur que le clergé de St. Boniface et tous les anciens habitants de ce pays apprendront la mort du Rév. Messire Jean-Baptiste Thibeault, ancien missionnaire à la Rivière Rouge. Ce digne prêtre vient de mourir à St. Denis, diocèse de Québec, le 4 du courant à l'âge de 68 ans 3 mois et 21 jours. Messire Thibeault n'était pas encore prêtre quand il fit le généreux sacrifice de vouer son existence aux pénibles et rudes labeurs des missions chez les sauvages. Il partit de Québec en 1833 pour se rendre à la Rivière Rouge où était alors Monseigneur Provencher : il arriva à St. Boniface au mois de Juin. Il fut ordonné prêtre le 8 septembre de la même année. Dès son arrivée il avait commencé à rendre service dans le diocèse en enseignant une classe au collège. Après son ordination, Monseigneur Provencher le chargea de la desserte des missions de St. Boniface et St. François-Xavier où il demeura jusqu'en 1842. A cette époque il fut envoyé missionnaire à la Siskatchewane, où il fonda la mission du Lac Ste. Anne. Il fut le premier qui visita St. Albert, le Lac Labiche et l'Ile à la Crosse où il y a maintenant des missions si florissantes. Il parcourut dans ses courses apostoliques toute la vallée de la Siskatchewan le lac Froid, le lac Vert et presque tout ce qui constitue aujourd'hui l'immense diocèse de St. Albert.

Le Révérend Messire Thibeault a peu écrit sur les missions et dans ses quelques lettres conservées dans les annales, il ne parle presque jamais des misères de sa vie apostolique. Mais ceux qui ont vécu avec lui et ceux qui l'ont connu dans sa vie intime savent ce qu'il a enduré. Il y a bien peu de missionnaires qui ont supporté autant de fatigues et de misères que lui. Il était doué d'une force plus qu'ordinaire. Un printemps il eut à faire à pied le trajet du Lac Labiche au Fort Edmondton : c'est une distance de 150 milles. Pendant tout ce voyage qui dura plusieurs jours il n'eut pas une bouchée de nourriture à prendre. Messire Thibeault parlait facilement le sauteux et il parlait le cris avec élégance. Il a composé dans cette dernière langue tout le catéchisme, un grand nombre de prières et de cantiques qui sont encore en usage dans toutes les missions sauvages.

Le nom de M. Thibeault est encore connu et prononcé avec respect chez les anciens des tribus sauvages qu'il a instruites. Les sauvages qui ont tant de peine a retenir et prononcer les noms français, ont bien retenu celui là—et le prononçaient bien.

Dans l'année 1852, M. Thibeault revint à St. Boniface, et Mgr Provencher le chargea alors de la mission de St. François-Xavier : c'est dans cette paroisse qu'il a continué à exercer son zèle jusqu'en 1872, époque à laquelle il a laissé définitivement le pays après y avoir passé 39 ans et 4 mois. C'est jusqu'à présent le missionnaire qui a exercé le ministère le plus longtemps dans ce pays. En 1845 il avait été nommé vicaire général par Mgr. Provencher. Mgr. Taché lui continua ses titres en devenant évêque de St. Boniface en 1853, et il les lui renouvela comme archevêque en 1871.

Pendant sa longue carrière de missionnaire, il ne s'absenta du pays que trois fois. La première fois en 1855 après 22 ans de séjour ici, il fit une absence de 5 mois pour aller à Québec. Onze ans plus tard en 1866 il accompagna Mgr Taché dans le Bas-Canada, et en revint avec lui la même année. Enfin durant l'été de 1868, des affaires de familles l'appelèrent à Québec. En 1869, à la demande du gouvernement canadien il revint pour travailler à l'apaisement des troubles du Nord-Ouest. Il avait été nommé il y a deux ans curé de la belle paroisse de St. Denis dans le diocèse de Québec. C'est là qu'il vient de terminer sa carrière si bien remplie pour aller recevoir sa récompense.

Mardi prochain, 22 avril, il y aura un service solennel chanté à la cathédrale pour le repos de son âme.

LE "TIMES."

Nous saluons avec plaisir l'apparition d'un journal anglais conservateur à Winnipeg. *Le Times*, fondé par une compagnie riche, a commencé sa publication samedi dernier ; il est quotidien, parait le matin, et contient les dernières nouvelles du monde entier. Il nous semble bien fait comme *news paper*, et son format est d'une bonne grandeur : prix d'abonnement $10.00 par année.

Son édition de chaque matin donne les dépêches télégraphiques de la nuit précédente, et le *Times* ne le cède à aucun journal du même genre de n'importe quelle grande ville.

Son personnel de rédaction est très-bien composé, nous dit-on, et compte des écrivains de talent et d'avenir.

Il n'y a pas eu encore de journal conservateur anglais à Manitoba ; c'est peut être ce qui fait que l'immense majorité de la population y est conservatrice. *Le Times*, avec de la prudence, du tact et de la modération, devra travailler à consolider cet ordre de choses, et non à le troubler. Anglais et français conservateurs se sont toujours parfaitement entendus jusqu'ici sur le fond des choses, sans cependant faire du fanatisme ou de l'exclusivisme politique. *Le Times* a pour mission de veiller à ce que, dans la création des nouvelles provinces dans le *far west* canadien, les principes et les idées conservatrices prennent pied et maintiennent une prépondérance marquée. L'Ouest a été organisé par le parti conservateur ; l'Ouest appartient aux idées conservatrices. Mais, encore une fois, pas d'exclusivisme ; avant tout soyons canadiens.

Le Times appui le gouvernement local, et il le déclare sur un petit ton protecteur qui appelle le sourire : quand nos confrères auront étudié les circonstances politiques spéciales de notre province, nous avons confiance que leur appui deviendra tout à fait cordial.

Le *Métis* a été le seul journal conservateur de la province depuis huit ans ; il souhaite succès et prospérité au *Times* qui va travailler dans une sphère plus agrandie et plus bruyante.

NOUVELLES DE LA CAPITALE.

Ottawa, 10 avril, 1879.

Le discours prononcé par M. Joseph Tassé, M.P., d'Ottawa, aux Communes, sur le tarif a été très-remarqué, et lui a attiré les plus grands éloges.

M. Houde, du *N.-Monde*, s'est également distingué dans une séance subséquente par un discours sérieux, rempli de faits et d'idées saines sur le même sujet. Nos félicitations à ces messieurs.

Le Parlement s'est ajourné du 9 au 15 à cause de la semaine sainte.

L'Hon. M. Langevin est parti le 12 avec l'Hon. M. Abbott pour Londres, au sujet de l'affaire Letellier ; MM. Joly et Doutre doivent les suivre de près. Le Capt. Harvey, A. D. C. du gouverneur-général et porteur de dépêches est également en route pour l'Angleterre.

L'Hon. M. McKenzie, chef de l'opposition a proposé le 7 un amendement au tarif allant à condamner la protection qui va, dit-il, enrichir certaines classes au détriment d'autres, qui va ruiner notre marine et nous rendre odieux à l'Angleterre.

Le 9, M. Decosmos, l'excentrique député de la Colombie Anglaise, a présenté une motion afin d'aviser aux moyens de la sécession pacifique de la Colombie au reste de la Confédération. N'ayant pu être secondée, la proposition a tombé d'elle même. Le but de M. Decosmos était de sonder l'opinion de l'opposition sur sa province.

C'est le 8 que l'Hon. Dr. Tupper a annoncé que son intention était de faire passer le Pacifique canadien au sud du Lac Manitoba, et de commencer aussitôt que possible la construction du chemin à l'ouest de Selkirk.

Cette grande et bonne nouvelle prouvera aux électeurs du comté de Marquette qu'ils ont eu raison d'élire Sir John par acclamation ; leur requête, si bien d'accord avec l'intérêt général de la province, a été enfin entendue ; et la députation de notre gouvernement local qui a plaidé la chose dernièrement à Ottawa peut se glorifier d'une large part dans cet heureux événement.

Le *Globe* et les grits sont mécontents de cette décision.

Dans la séance du 9, le Ministre de la Marine annonça que le tarif protecteur venait d'être accepté par l'Ile du Prince Edouard qui, dans ses élections générales, avait élu 25 membres protectionnistes contre 5 anti. L'Hon. M. Anglin nia que telle fut la signification des élections de l'Ile ; la lutte s'y est faite exclusivement sur le terrain religieux, et il est heureux d'apprendre que le gouvernement *no popery* vient d'y être battu.

ADRESSE

DE CONDOLÉANCES A L'HONROABLE M. LANGEVIN.

A l'Honorable L. H. Langevin, C. B. ministre des Postes.

CHER MONSIEUR,

Les Employés du ministère des Postes ont appris, d'abord avec chagrin, la maladie, puis ensuite, avec une profonde douleur, la mort de celle que votre cœur de père était accoutumé à regarder, à cause de son esprit et de son affection envers vous comme une récompense que le ciel accordait à votre patriotisme et à vos travaux pour le pays. Il est donc tout naturel que ceux qui ont par leurs filles ou leurs sœurs des liens de famille qui leur touchent au cœur éprouvent de la sympathie pour ceux que le malheur frappe dans leurs proches.

Permettez cher Monsieur, de vous exprimer tout ce que nous ressentons dans ce moment si douloureux pour vous.

A l'heure qu'il est, tout le Canada éprouve les mêmes sentiments que nous ; cependant, au-dessus de cette sympathie qui est purement humaine, il y a l'espoir et la consolation du chrétien que tous ensemble nous partageons.

Nous osons espérer que vous voudrez bien faire part à Madame Langevin des sentiments que nous exprimons, et l'assurer de la large part que nous prenons à sa douleur.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, avec l'assurance réitérée de notre sympathie et de notre estime.

Vos humbles serviteurs,

W. H. Griffin, H. A. Wicksteed, W. White J. C. Stewart, W. F Forsth, W. D. Lesueur, John Walsh, P. E. Bucke. W. H. Smithson, H S. Weatherly, L Blanchet, Pierre Cartier, A. G. d'Auteuil, Chs. Doucet, Geo. R. White, Arthur Lindsay, C. Falconer, E. F McCarthy E. Chateauvert, H. Torigny, E. H. Benjamin, Brown Wallis, W. Blanchard, E. F. Bucke, A. J. Garrette, J. C. McDonald, G. R. Magor, G. A. Gouin, J. Krepos, J. Rose Smith, Geo. E. Punkeet, James P. Nutting E. Chent O. Fortier, W. J. Barrett, D. McPherson, W. J. Johnston, jr., J. Hervey Spencer, Chs McDonald, A. A. Dorion, A. W. Wall, J. T. Wall, L. C. Casgrain, H Krauf, J. A. Mcdonald, S. J. Binks, W. D. O'Brien, J. Mackay, R J. Shaw, T. B Smith, A. Fraser, A. McLaurin, S. Craig, W. J. Frecette, W. W. Curtis, Geo. Rance John Chamard, Tiberius W Keir, Isidore Côté, Jos. Cartier, A J. McCermid, H. W. Morton, W S. Blair, D Mc Donald, J. Graham, le F. Austruther Maingny, J. D Pattrerson, L. H. Pouliot, T. H Allen, James Plukett, John P. Brophy, Sidney Smith, jr., Chs. B. Brodie, James M. O'Leary, Connel J. Riggins G. M. Patrick, R. J. Oliver, D. A. Barrett P. T. Leahy Thos. McGrail, H. A. Ferguson, James G. Fortier, Chos. Sangster, W. H. Harrongton, I. Berry J. A. Fairweather, E. B. Bell, W. H. Eagleson A. H McLennan, G. de la Porte, Archilas Bolduc.

RÉPONSE.

Messieurs,

Je suis extrêmement touché de la démarche que vous venez de faire auprès de moi, en m'adressant une lettre conjointe dans laquelle vous exprimez toute votre sympathie et la douleur que vous avez éprouvée en apprenant le malheur qui m'est arrivé par la mort de ma fille bien-aimée. Je suis d'autant plus sensible à cette marque d'amitié, que je suis étranger à beaucoup d'entre vous, que je n'ai conçus que par mes rapports officiels ; mais, vous avez raison de dire que ceux qui ont des filles ou des sœurs ne peuvent s'empêcher d'éprouver de la sympathie pour ceux que le malheur frappe dans leurs proches.

Pour moi, il eut été difficile d'être frappé plus douloureusement que je viens de l'être ; néanmoins dans notre malheur, ma femme et moi, nous ne devons pas oublier que rien ne nous arrive sans la permission de Dieu, et, quelque douloureux que soit le coup qui nous frappe, nous devons en bons chrétiens bénir la Providence qui nous afflige d'une manière aussi terrible.

Je vous remercie, tant au nom de ma femme qu'au mien, des sentiments que vous nous exprimez et de la part que vous prenez à notre douleur. Je conserverai toujours la lettre conjoint que vous m'avez adressée, comme un pécieux souvenir de votre attachement, de votre bon cœur, et de mon passage au département des Postes.

Croyez moi bien

Messieurs,

Votre dévoué serviteur,

HECTOR L. LANGEVIN.

La *Gazette d'Otawa* le 28 mars.

Le Catholicisme en Angleterre.

L'angleterre, dit le *Monde*, se montre fière de l'élévation du Dr. Newman au cardinalat. "Les journaux les plus autorisés s'expriment à ce sujet avec une vivacité de sentiments bien honorable. C'est que le temps n'est plus où les dignités du catholicisme ne semblaient devoir qu'exciter leur mépris. Une sourde révolution se fait dans les esprits de l'autre côté de la Manche ; l hérésie commence à s'y perdre dans l'athéisme et l'Eglise à y reconquérir son antique ascendant. Le cri ce *No Popery* a cessé d'être un cri de guerre chez nos voisins. Le prononcer désormais équivaudrait à se couvrir de ridicule.

Veut on un de ces faits qui éclairent une situation ? Naguère le Dr. Newman visitait cette Université d'Oxford dont il fut l'une des colonnes avant de porter des coups si sensibles à l'ensemble de ses doctrines et l'accueil qu'il y recevait était comme un mélange d'enthousiasme et d'attendrissement Le transfuge était oublié et on ne voyait plus en lui que le grand écrivain et le grand serviteur de Jésus-Christ Prêtre relevant de la hiérarchie romaine, il passa au milieu de l'élite de l'anglicanisme la tête couronnée de la double auréole du respect et de l'adimination. Quel prodigieux changement dans le court espace de moins de quarante ans, et quel changement de nature à fortifier les plus belles espérances.

ANGLETERRE.

L'élévation du Dr. Newman à la dignité cardinalice est devenue officielle et certaine. Aussitôt les catholiques anglais ont pris des mesures pour donner au nouveau cardinal les moyens de soutenir son rang. Le duc de Norfolk a convoqué mardi dernier, une assemblée des chefs du parti catholique dans son palais de Saint-James square, et là trois résolutions ont été adoptées à l'unanimité : 1o. une somme d'argent sera offerte au Dr. Newman comme une marque d'affection et de respect ; 2o. un comité de douze membres est formé dans ce but sous la présidence du duc de Norfolk ; 3o. une souscription est ouverte à la banque dite " London joint Stock."

Lundi prochain, les membres irlandais catholiques du Parlement doivent se réunir pour un objet analogue.

—

On écrit de Londres, à la *Correspondance politique* de Vienne :

" Une des principales questions de politique intérieure qui en ce moment appelle plus particulièrement l'attention du gouvernement à la veille des élections, c'est la situation des partis en Irlande. Sur 652 membres du Parlement 103 appartiennent à l'Irlande, et dans ce nombre 65 composent le groupe dit " brigade irlandaise," qui se tient à l'écart des deux grands partis et vote en bloc tantôt avec les libéraux tantôt avec les conservateurs, suivant les intérêts de la cause irlandaise.

"Le reste des membres irlandais du Parlement se compose en grande partie de conservateurs appartenant à la province ultraprotestante d'Ulster. La lutte électorale sera à coup sûr opiniâtre, et il est inutile de faire ressortir que la victoire du gouvernement sera d'autant plus éclatante qu'il gagnera davantage de siéges sur les 65 indiqués plus haut.

"On croit que les irlandais s'accorderont plus facilement avec les conservateurs, qui n'ont pris aucun engagement envers eux, qu'avec les libéraux, auxquels ils adressent le reproche d'ingratitude.

"Les irlandais ont été vivement blessés par la préférence accordée par la Reine à l'Ecosse. On sait que Sa Majesté n'a été qu'une fois en Irlande, et cela il y a 40 ans, tandis qu'elle passe tous les étés en Ecosse dans son château de Balmoral. Aussi le ministère propose-t-il que le duc de Connaught, fils de la Reine, lequel tient son nom d'une province irlandaise, soit nommé, à l'occasion de son prochain mariage, vice-roi permanent d'Irlande et passe au moins l'hiver, qui est à Londres la morte-saison, à Dublin.

"Cette proposition a été fort bien accueillie du duc aussi bien que de la Reine, et il n'est pas douteux que son exécution fera un excellent effet sur la population irlandaise."

Ce dernier renseignement se trouve confirmé par une correspondance anglaise de l'*Univers* :

"Les journaux anglais parlent couramment de donner à l'Irlande une royauté quasi-autonome dans la personne du duc de Connaught, qui est assez populaire de l'autre côté de *Saint George Channel.* Nous doutons que cette royauté console l'Irlande de son parlement perdu ; mais qui sait s'il ne faut pas voir dans la personne du fils de la reine Victoria le précurseur d'un gouvernement qui, comme au Canada, fonctionnerait à l'aide d'une représentation nationale ? En tout cas, si l'on accuse lord Beaconsfield d'aimer la politique un peu théâtrale, ce n'est pas tout à fait sans raison. Son imagination de romancier, travaillant avec une autorité ministérielle, a inauguré en Angleterre le règne d'une impératrice des Indes et au Canada le règne de la princesse Louise. Voici bientôt l'Irlande arrondie en vice royauté pour le duc de Connaught. A quoi maintenant vont s'attendre l'Australie et le cap Bonne Espérance. —

On écrit au *N-Monde* :

Monsieur le Rédacteur,—Vos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir les résultats houreux d'une retraite prêchée ici par le Rév. M. Camille Caisse chapelain du couvent d'Hochelaga. Quoiqu'il se fut à peine écoulé dix mois depuis la dernière retraite, l'assistance aux offices a surpassé toute attente. Chaque soir surtout, l'église était litteralement remplie d'une foule compacte, avide d'entendre la parole si nette, si persuasive du révérend missionnaire. Aussi, touchés par les vérités de notre religion si éloquemmenténoncées un grand nombre de Canadiens sont revenus au bercail après plusieurs années d'absence.

Cette mission prouve encore unefois l'avantage pour nous d'avoir ici, aux Etats-Unis, des prêtres de notre nation ; mais surtout des hommes instruits, des hommes d'esprit, d'un jugement solide, et d'une fermeté à toute épreuve.

Vivant au milieu de toutes espèces de nations et de sectes religieuses, les Canadiens se laissent souvent éloigner du droit chemin ; mais ayant à leur tête, un pilote expérimenté, ils se rendraient sûrement au port du salut.

La clôture de la retraite a été suivie d'une lecture donnée par le Rev M Caisse, sur son voyage à Rome. En peu de mots, il nous a très bien décrit les beautés de Paris, de Rome et de Naples. Nous avons surtout apprécié les renseignements qu'il nous a donnés sur Rome Souterraine, cette Rome sanctifiée par tant de héros chrétiens.

Après une courte description des principaux monuments de Rome sur terre et de Naples, le Rvd lectureur nous a conduits sur le Mont Vésuve et nous a fait assister à un orage, accompagné d'éclairs et de tonnerre qui se passait à deux cents pieds au-dessous de nous. De là nous sommes descendus dans les fouilles de Pompéi pour y admirer les merveilles d'un temps si éloigné. Les découvertes d'objets et de personnes même que le temps avait respectés depuis un si grand nombre de siècles, ont vivement intéressés les auditeurs. Enfin l'heure étant déjà très avancée, nous nous sommes séparés enchantés d'une lecture si instructive.

UN COMPATRIOTE.

Bay City, Mich., 4 avril.

NOUVELLES LOCALES.

—Une tannerie doit être établie à Selkirk sous peu.

—La Rivière Rouge est maintenant libre de glace.

—Il nous arrive tous les jours par les chars bon nombre d'émigrants

—Les trains sur l'embranchement de Pembina ne sont pas réguliers.

—Nous jouissons d'une température magnifique pour la saison.

—Le steamer *Grandin* est attendu de jour en jour.

—Les semences cette année dans Manitoba seront très considérables. Tant mieux.

—Le *Lady Ellen* est arrivé de Selkirk lundi dernier, c'est le premier voyage de la saison.

—Le rapport de la délégation ministérielle à Ottawa, doit être imprimé sous peu.

—Il y a en ce moment à l'Hopital de St. Boniface six patients ; il y en a douze à Winnipeg.

—Les MM. Prince de l'*Hotel National* à St. Boniface, parlent d'agrandir leur hotel de moitié.

—Le premier numéro du *Times* journal conservateur, publié à Winnipeg est paru samedi dernier.

—Une nouvelle imprimerie de jobs seulement, doit s'ouvrir sous peu à Winnipeg.

—Les canards arrivent en grand nombre. Attention aux dispositions de la loi de chasse.

—Mgr. l'Archevêque a fait le sermon à la cathédrale le jour de Pâques.

—C'est l'élévateur et l'entrepôt de M. A. S. Malloch qui sert de dépôt à la station de St Boniface.

—Les canadiens des Etats-Unis qui viennent immigrer ici ont dû partir mardi, au nombre de trois cents, nous dit on. Bon voyage !

—On dit que le gouvernement doit faire réparer le chemin entre la traverse de St. Boniface et la station du chemin de fer.

—Les propriétaires de St. Boniface qui ont des pourceaux (cochons) feront bien de les garder renfermés afin d'éviter les frais d'enclos.

—Le magnifique moulin à farine de la Compagnie de la Baie d'Hudson, est arrêté depuis près de trois semaines.

—La Compagnie d'Infanterie Canadienne de St. Boniface, attend avec anxiété la réponse de leur requête à Ottawa.

—Le cable de la traverse du bac de la Rivière Rouge a été posé mardi soir par le *St Boniface*, en attendant le bateau à vapeur.

—Les chemins par toute la Province, nous dit-on, sont dans un état que le vent et le soleil vont bientôt rendre satisfesant.

—Le gouvernement local a fait réparer les ponts de la rivière aux gratias et de St Norbert qui étaient menacés d'une ruine complète.

—M. Victor Mager a régalé ses amis et ses pratiques le jour de Pâques avec des primeurs telles que radis, laitue, &c ! A lui la palme !

—Il parait que parmis les immigrants d'Ontario qui s'en retournent trois individus arrivés ces jours derniers sont repartis lundi à pied pour le Canada. Bon voyage.

—Le *St. Boniface*, fait le service de la traverse entre St. Boniface et Winnipeg depuis dimanche : il a cessé mercredi à midi de traverser les passagers.

—Hier l'un des bacs de M. Tait traversier, a commencé ses voyages reguliers entre St. Boniface et Winnipeg.

Le bac à vapeur l'a remplacé hier. Les dégats causés par les glaces à ce bateau s'élèvent près de $1000.

—Il n'est pas vrai que le gouvernement local ait nommé un agent d'Immigration ; seulement, nous dirons que le besoin d'un tel officier à St. Boniface, ainsi que de logements provisoires pour les immigrés se fait vivement sentir. Les citoyens murmurent et avec droit contre la négligence absolue montrée par le gouvernement d'Ottawa aux milliers de colons qui nous arrivent depuis quelques semaines. S'il y a besoin de *sheds* à Emerson le besoin en est encore plus grand à S. Boniface ; si on nous objecte qu'il y en à Winnipeg, nous répondrons qu'il y en aussi à Dufferin.

LONGÉVITÉ EN CANADA.

Il vient de paraître un volume fort intéressant et relatif aux statistiques du Canada. Il contient le relevé et forme le complément des recensements de 1851, 1861 et 1871.

On y trouve aussi des renseignements curieux sur la longevité en Canada, depuis les debuts de la colonie.

Depuis l'arrivée de Champlain, en 1608, jusqu'au 1er janvier 1876, il y a eu dans la Province de Québec 415 762 mariages, 2,404,089 naissances et 1,?94 806 décès.

On calcule 5,000 mariages 5,000 naissances et 20,000 decès qui n'ont pas été enrégistrés.

Vous savez avec quelle facilité les journaux enrégistrent,—sur des renseignements fournis par des familles qui s'inspirent plus volontiers de leurs sympathies et de leur amour propre que de leurs connaissances en statistique,—les noms de personnes qui ont vécu cent ans et au-delà 421 cas de ce genre ont été examinés et on n'a pu trouver que 82 personnes ayant vécu 100 ans et un peu plus, en Canada.

Dans cet examen sevère, la palme reste à Pierre Joubert, né à Charlesbourg, le 15 juillet 1701 et mort en 1864, à l'âge de 113 ans. Il était savetier.

Après lui, vient Dame Marie Lisotte, de St Roch des Aulnets, morte à l'âge vénérable de 109 ans.

Je dois dire que, dans le tableau où je prends ces chiffres, on remarque les noms d'un grand nombre de personnes qui ont approché de très près la centaine.—*Idem.*

LA SAINTE ENFANCE.

Dernièrement un vénérable évêque Mgr. de la Place, missionnaire depuis 27 ans en Chine, donnait les détails suivants sur le bien produit par l'Œuvre de la Ste. Enfance.

"L'Œuvre de la Sainte Enfance, disait Mgr de la Place, a reçu chez nous une grande impulsion par la terrible famine qui, suivant les calculs fondés, a fait en Chine, au *minimum*, quatorze à quinze millions de victimes. Alors, on ne criait plus contre les missionnaires ; de toutes parts, on nous apportait des enfants. L'année dernière, dans les premiers jours de janvier, je donnais la confirmation dans un village de ma mission. Pendant la cérémonie, la porte du presbytère fut littéralement obstruée par une barricade de paniers contenant des petits enfants. Le missionnaire me dit ; "Comment allons nous faire, Monseigneur ? Il ne m'est pas possible de venir à bout de nourrir tous ces enfants." Je lui répondis : "Ce sont les présents des mages que le bon Dieu vous envoie ; recevez-les. La Providence pourvoira à leur entretien." Quelque temps après, le même missionnaire m'écrivait : "J'avais dans mon orphelinat quatre-vingt-dix enfants, aujourd'hui j'en ai quatre cents."

"Vous voyez bien par là le bien que produit l'œuvre de la Seinte Enfance.

"Dans ma mission, nous baptisons sept mille enfants chaque année. Ces baptêmes forment, depuis vingt-six ans, un total de cent quatre-vingt-deux-mille. Sur ce nombre, on ne peut guère compter que vingt-deux mille survivants. C'est donc environ cent soixante mille enfants envoyés au ciel pendant ces vingt-six ans. Or, il y a en Chine vingt-quatre missions à peu près de même étendue que la mienne. Cela forme donc un total de trois millions huit cent quarante mille enfants auxquels l'œuvre a ouvert les portes du ciel."

Un astronome français, M. Flammarion, désireux de s'assurer s'il y a des habitants dans la lune, propose de construire un télescope d'une puissance suffisante pour résoudre définitivement le problème. Une commission a été organisée pour percevoir les fonds nécessaires, le coût de cet instrument étant estimé à un million de francs. Ce sera le télescope le plus coûteux du monde à l'exception toutefois de celui que les Américains ont formé le projet d'ériger sur le mont Picke's Peak. On propose d'ériger sur les lieux même les boutiques où sera construit cet instrument si fragile. Il faudra quatre ans pour le confectionner et sa puissance sera suffisante pour permettre de distinguer les habitations s'il y en a, dans la lune, et pour faire voir la topographie de cette planète.

R. I. P.

Nous lisons dans la *Minerve* du premier avril courant :

Une triste nouvelle nous arrive de Ste. Victoire d'Arthabaska. Le Révd. P. Connilleau, de la Société de Jésus, est mort subitement hier matin, au sortir d'une retraite qu'il venait de prêcher et à la veille d'en commencer une seconde au même endroit. C'était une faveur que la paroisse lui avait demandée. Ce saint prêtre enlevé au milieu de ses labeurs est mort au champ d'honneur des soldats de Dieu, couronnant sa longue carrière par un dernier service rendu à la religion.

Le Père Connilleau, fils d'un soldat de Napoléon 1er, était dans la Compagnie de Jésus depuis 30 ans. Il a été professeur au Collège Ste. Marie au moment de la fondation de cette institution. Depuis, il a été en mission à Sandwich, Guelph. Une foule de paroisses de notre Province ont eu le bonheur d'entendre sa parole ardente reflet de sa belle âme. Le défunt était âgé de 68 ans. Les paroissiens de Ste. Victoire ont demandé à ses supérieurs qu'il fut inhumé au milieu d'eux. Ce qui leur a été accordé.

Nous avons appris avec peine la mort du Révd. Messire John McDonald que nous croyons être le doyen des prêtres du Canada.

Ce Révérend Monsieur, né en Ecosse n'avait que 4 ans lorsqu'il quitta sa patrie pour venir en Amérique avec ses parents et le père du lieutenant gouverneur actuel d'Ontario.

Les nouveaux colons s'établirent à Glengarry, de là le défunt vint à Montréal, au Collège St. Sulpice pour faire ses études classiques, où il demeura depuis 1802 jusqu'à 1810 à cette époque il alla continuer ses études ecclésiastiques au Séminaire de Québec où il fut ordonné prêtre le 14 Juin 1814 par Sa. Grandeur Mgr. l'Evèque Plessis.

Il retourna ensuite à Glengarry comme missionnaire apostolique. Après être demeuré pendant 7 années à St. Raphael, il fut envoyé à Pesth et revint à St. Raphaël en 1837, où il demeura jusqu'à sa mort.

Il était âgé de 97 ans.—*Minerve.*

CANADIAN PAIN DESTROYER.

Comme remede de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotés, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, detoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très-estimé ou l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent ; et on n'a pas connaissance d'un seul cas ou il na pas donne satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète ; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné ; peuvent-être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remedes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous temoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immediat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent ; et aucune famille ne saurait s'en passer, après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.

Agent pour la Province de Manitoba, Grande Rue Winnipeg

Bureaux du Gouvernement,
Winnipeg, 29 Janvier, 1879.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être Commissaire per dedimus potestatem pour assermenter les membres du présent Parlement.
Rice M. Howard, de la Cité de Winnipeg, Ecuyer.

Pour être Président du Bureau des Commissaires de Licenses.
John Fraser, de Kildonan, Ecuyer en remplacement de W. G. Fonseca qui a résigné.

Pour être Constable pour le Comté de Selkirk et Bailli pour la Cour de Comté de Selkirk.
Richard Henry Stone, de Winnipeg, gentilhomme, en remplacement de James McIlroy, démis.

Bureau du Greffier du Conseil Exécutif de la Province de Manitoba.

Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative, qui doit se tenir le premier de février 1879 :

St. Charles.
Alexander Murray.
St. Norbert.
L'Honorable Pierre Delorme.
Ste. Agathe.
Joseph Taillefer.

RICE M. HOWARD,
Greffier du Conseil Exécutif de Manitoba.

Division Electorale No. 24 ou Ste. Anne.

Avis est par le présent donné que le onzième jour de janvier 1879, John Jimby et Pierre Curtaz ont présenté et filé au Bureau du Protonotaire de la Cour du Banc de la Reine, dans la Cité de Winnipeg, une pétition d'élection contre le retour d'élection de Charles Nolin comme membre de l'Assemblée Législative de la dite Province, pour la susdite division électorale.

Daté ce dix-huitième jour de janvier A.D. 1879.

SEDLEY BLANCHARD,
Avocat des demandeurs.

Division Electorale No. 5 ou Baie St. Paul

Avis est par le présent donné que le dix-huitième jour du moi de Janvier A. D., 1879, Thomas J. Garrison, à présenté et filé au Bureau du Protonotaire de la Cour du Banc de la Reine, dans la Cité de Winnipeg, une pétition contre le retour d'Election de Andrew Bourke, comme membre de l'Assemblée Législative de la dite Province, pour la susdite Division Electorale.

Daté ce dix-huitième jour de Janvier A. D. 1879.

SEDLEY BLANCHARD,
Avocat pour Chs. J. Garrison.

DEPENSES DE L'ELECTION DE MR. JOHN TAYLOR.

1878.
Dec, 18. Argent payé pour la nomination.......... ....$25 00

Je certifie par les présentes que le compte ci-dessus est correct, et et est le seul montant payé pour l'élection du dit Mons. John Taylor.

Otis B. Davidson,
Agent.

Headingly, 15 Janvier 1879.

PROCLAMATION.
Canada—Province de Manitoba.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

Joseph Cauchon,

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommes et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le vingt-neuvième jour du mois de Janvier courant et à chacun de vous.

Salut.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le vingt-neuvième jour du mois de Janvier auquel temps vous étiez tenus et il vous était en oint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant à chacun de vous, de vous trouver avec nous, pour la DEPECHE DES AFFAIRES, dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, en notre Ville de Winnipeg, Samedi, le Premier jour du mois de Févier prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quo, vous ne devez manquer.

En Foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. Témoin Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable Joseph Cauchon, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le quatorzième jour de Janvier dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dixneuf et de Notre Règne la Quarante deuxième.

Par ordre

C. P. BROWN,
Secrétaire-Provincial.

AVIS.

Application sera faite à la prochaine session de la Législature pour l'obtention d'un Acte pour incorporer "The Saint John Ladies School".

John Grisdale.

22 janvier, 1879.

AVIS.

[Extrait des règlements relatifs aux Bills Privés, 1877.]

BILLS PRIVÉS.

Toute demande des Bills Privés étant proprement des sujets du ressort de sla Législature de la Province de Manitoba, suivant l'intention de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867 " soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de Fer, " un chemin à Barrières, où d'une ligne Télégraphique, d'un Canal, Ecluse, Digue ou Glissoire, ou autres travaux semblabies ; soit pour l'octroi d'un droit de Traverse, soit pour la construction de travaux pour l'approvisionnement du gaz ou de l'eau : l'incorporation de métiers ou profession, ou d'une compagnie à Fonds Social: l'incorporation d'une Cité, Ville, Village, ou autre Municipalité, le prélèvement de cotisation locale ; la division d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation du Parlement, ou d'un canton ; le changement du chef lieu d'un Comté, d'une Ville, ou de Bureaux ; Locaux le règlement d'une Commune ; l'arpentage d'un Canton, d'une ligne ou d'une concession ; ou pour octroyer a qui que ce soit des droits cu privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société ; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un Acte antérieur,—exige la publication d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande qui devra être publiée comme suit, savoir :

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français dans le District auquel s'applique a mesure demandée ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal : ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues se fera dans la *Gazette Officielle* et dans un journal du District voisin.

Ces avis doivent être publiés dans chaque cas pendant une période d'au moins trente jours, durant l'intervale de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Avant d'adresser à la Chambre aucune Pétition demandant la permission de présenter un Bill Privé pour la construction d'un Pont de Péage, les personnes se proposant de faire cette pétition, doivent en donnant l'avis prescrit par la règle précédente et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilége, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant, ou non, et les dimensions du pont tournant.

(Signé) THOMAS SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'on fera à la prochaine Session de la Législature Locale, application pour demander l'incorporation du chemin de fer de Winnipeg et de l'Ouest " Winnipeg and Western Railway," avec pouvoir de bâtir, construire, maintenir et mettre en opération une ligne simple ou double de chemin de fer, et un télégraphe électrique depuis la Cité de Winnipeg, au Nord de la Rivière Assiniboine, jusqu'à un point à ou près les limites de la Province de Manitoba

WALKER & BIGGS,
Solliciteurs pour les demandeurs
Winnipeg, 18 Novembre, 1878.

AVIS PUBLIC.

Avis public, est par les présentes donné que, en conformité de la 39ième Vic. cap. 10 des statuts de Manitoba, et sur le rapport de l'Honorable Ministre des Travaux Publics il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur en Conseil d'ouvrir au traffic un chemin public de l'établissement de Springfield jusqu'au grand ch min dans la Paroisse de Kildonan du Coté Est de la Rivière Rouge. Le dit chemin est déclaré par les presentes être un chemin public pour toutes intentions et fins quelconques.

C. P. BROWN
Secrètaire Provincial.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Manitoba pour un Acte pour amender l'Acte 38 Victoria Cap. 50, intitulé Un Acte pour amender la clause 7 des Statuts de Manitoba passé dans la 37ième année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria. Intitulé un Acte pour incorporer la Cité de Winnipeg.

Le Maire et les Conseillers
de Winnipeg.
A. M. Brown,
Greffier.

Winnipeg, 30 Janv., 1879.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.
ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes Canada
Ottawa, 24 Sept. 1878.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'il sera fait une application à la prochaine Session de la Législature de Manitoba, pour un Acte pour incorporer les Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie de la Cité de Winnipeg, sous le nom de " La Corporation des Sœurs des Saints noms de Jésus et de Marie."

J. DUBUC,
Procureur pour les démanderesses
Winnipeg, 26 Novembre, 1878.
A. M. SUTHERLAND,
Winnipeg, 30 décembre 1878.

AVIS.

Avis est par le présent donné, que les soussignés se proposent de faire application au Lieutenant Gouverneur en Conseil, pour obtenir des lettres patentes, en conformité de " l'Acte concernant l'incorporation des compagnies à fonds social, par Lettres Patentes" 1875, cap. 28, 38 Victoria, pour s'incorporer sous le nom de " La Compagnie Manufacturière de laine de St. Boniface, aux fins de manufacturer des étoffes en laine à St. Boniface, avec un fonds capital de vingt milles piastres en quatre cents parts de cinquante piastres chaque. Les personnes suivantes en seront les directeurs prsvisoires. Alphonse Alfred Clément LaRivière, Ecuyer, M.P.P. St. Boniface agent, Arthur Wellington Ross, Ecuyer, M. P. P. Winnipeg, Avocat George Reid Ecuyer, Winnipeg, Manufacturier en laine, Elias George Conklin, Ecuyer, agent d'Immeubles, et Archibald McNee, Ecuyer Inspecteur de Licences.

A. A. C. LARIVIERE
A. W. ROSS
GEORGE REID
E. G. CONKLIN
ARCH. McNEE.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Germain et Cie.
Faillis.

Je, soussigné, Henry B. Picken, Jr., de Montréal, à été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de me transmettre leurs réclamations avant un mois. Les réclamations devront être envoyés a la boite 1997 du Bureau de Post, Montréal.

HENRI B. PICKEN, Jr.
Syndic.

Winnipeg, 24 Février, 1879.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James Albert Wright.
Failli.

Une assemblée des créanciers se tiendra à mon Bureau, Winnipeg, Mardi, le 25ème jour de Mars courant, à deux heures P. M. pour prendre en considération un consentement à la decharge du failli.

JOHN BALSILLIE,
Syndic.

Winnipeg, 10 Mars, 1879.

ACTE DE FAILLITE DE 1875. ET SES AMENDEMEMT.

Dans l'affaire de Edward H. G. G. Hay.
Faillis :

Le failli m'a fait une cession de ses biens et ses créanciers sont requis de s'assembler à mon bureau à Winnipeg, Jeudi le trentième jour de Janvier courant, à deux heures P.M., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour arranger les affaires de la succession en général.

JOHN BALSILLIE,
Syndic Oficiel.

ABONNEZ-VOUS
AU
JOURNAL "LE METIS."
Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.
l'Abonnement est de $2 50 par Annee,
PAYABLE D'AVANCE.
Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adesser a J. C. S. ROYAL, Gerant.

AVIS.

CANADA.
Province de Manitoba. } Cour de Comte de Selkirk
Comte de Selkirk.

Révision des listes électorales en conformité de l'Acte 38 Vict., Cap. 2, et ses amendements.

Avis public est par le présent donné que le prochain terme de la cour de comte pour le comté de Selkirk sera tenu au Palais de Justice à Winnipeg, le huitième jour d'avril prochain, à dix heures de l'avant midi pour la révision de la liste électorale de la division électorale, dans les limites de la juridiction de la cour. Toutes les personnes, qui, étant électeurs ou croyant avoir le droit de l'être pour la Cité de Winnipeg, demanderont des changements dans la dite liste électorale devront donner au ssussigné au moins quinze jours d'avis de leur intention de ce jour, et devront être présentes, au lieu, à la date et au temps susdits, soit personnellement ou par leur agent avec leurs témoins et documents afin de faire régler leurs réclamations conformément à la loi.

EDMUND MARSTON,
Greffier de la cour de comté pour le comté de Selkirk.

Bureau du Greffier,
Winnipeg, 20 Fev., 1879.

—Aucun risque.—*L'Huile Eclectric de Thomas ! Vaut dix fois son pesant d'or. En savez-vous quelque chose ? Sinon, c'est le temps de l'essayer.* Le mal ne peut résister à l'application de cette huile. C'est la médecine à meilleur marché qui ait été inventée. Une dose a guéri un mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri des *bronchites*. Une valeur de cinquante cents a guéri un vieux rhume. Une ou deux bouteilles ont guéri de mauvais cas de maladie des rognons et hémorrhoïdes. De six à huit applications guériront n'importe quel cas d'écorchures ou d'inflammations d'estomac. Une bouteille a guéri un mal de dos qui durait depuis huit ans. Daniel Clark, de Brook field, Tioga County, Pa., dit : " J'ai fait trente milles pour me procurer une bouteille de votre huile, qui avait effectué une guérison merveilleuse d'un membre dévié, par six applications seulement." Un autre qui avait eu l'asthme depuis des années dit : " Je n'ai qu'une demi bouteille, $100 ne me l'ôterait pas si je croyais ne plus en avoir."

Rufus Robinson, de Munda, N.-Y.-écrit : " Une demi bouteille de votre huile électrique a fait recouvrer la voix à une personne qui n'avait prononcé un seul mot depuis cinq ans." Le Rév. J. Mallory, de Wyoming, N.-Y., écrit : " Votre huile électrique m'a guéri d'une bronchite dans une semaine."

Cette huile est faite et composée de six des meilleures huiles qui soient connues. Elle peut être emteille de cinquante cents de reste, et ployée aussi bien à l'intérieur qu'il l'extérieur et produira les mêmes résultats, et est considérée comme supérieure à ce qui ait jamais été inventé. En fesant usage de cette huile elle vous épargnera beaucoup de douleurs et beaucoup d'argent.

Se Méfier des contrefacons.—

Demandez l'huile Electrique du Dr. Thomas. Voyez à ce que la signature de *S. N. Thomas* soit sur l'enveloppe et les noms de Northrop & Lyman empreints sur la bouteille. Vendu par tous les détailleurs de médecines. Prix 25 cts,

NORTHROP & LYMAN, Toronto. Ont., Propriétaires pour la Puissance du Canada.

Note —*Electrique.*—Choisie et électrifiée.